



QU'EST-CE QUE LE PIC-IAE ?

Le Plan d'investissement dans les compétences de l'Insertion par l'Activité Economique (PIC-IAE) est un dispositif de financement porté par la DGEFP, visant à soutenir les actions de développement des compétences, à destination des salariés en parcours d'insertion au sein des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).



QUI EST ÉLIGIBLE ?

Le PIC-IAE s'adresse à tous les salariés en parcours d'insertion au sein des structures d'insertion par l'activité économique, soit :

- Les entreprises d'insertion (EI)
- Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

En particulier, les salariés seniors ou en situation d'exclusion ou d'illettrisme.

Ne sont pas éligibles au PIC-IAE :

- les contrats de professionnalisation
- les contrats d'apprentissage



LES BÉNÉFICIAIRES

Les principaux objectifs du PIC-IAE sont les suivants :

- favoriser l'acquisition et la montée en compétences de salariés en insertion
- permettre aux salariés en insertion de bénéficier de formation et de se professionnaliser
- faciliter l'insertion et le retour à l'emploi des salariés en difficulté
- permettre aux structures de répondre à leurs besoins de formation

À noter

Le dispositif PIC-IAE définit également des objectifs liés à la lutte et à la prévention contre l'illettrisme, en mettant en oeuvre des solutions et moyens à apporter aux salariés en insertion repérés en situation d'illettrisme.



QUEL FINANCEMENT ?

Constructyts permet de réduire le reste à charge grâce à une prise en charge maximale sur le coût de la formation, et répond ainsi aux besoins des salariés en parcours d'insertion.

Taille Entreprise	Coûts pédagogiques	Frais annexes	Rémunération
≤ 250 ETP	70 %	70 %	EI : 9,1€/h ACI : 1,3€/h
> 250 ETP	60 %	60 %	EI : 7,8€/h ACI : 1,3€/h



QUELLES ACTIONS DE FORMATION ?

Le PIC-IAE met en œuvre différentes actions de formation en faveur :

- du maintien dans l'emploi
- du développement des compétences
- de la lutte contre l'illettrisme
- de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française
- de l'apprentissage et de l'amélioration des compétences numériques
- de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle

En savoir plus : contactez votre conseiller Constructyts